DELIBERATION N° 08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
Rapporteur : Mme RAVON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 97,

Il convient de supprimer deux postes apparaissant dans le tableau des emplois et qui n'auront plus vocation à être occupés, à compter du 1er août 2018.

Ces emplois correspondent à deux agents faisant valoir leurs droits à la retraite au 1er août 2018.

Il convient également de supprimer un poste d'attaché territorial principal à temps complet à compter du 1er juillet 2018, suite à la demande de mutation du responsable du service urbanisme et des comités de quartiers.

Il est donc nécessaire de les supprimer pour actualiser le tableau des effectifs :

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES
Assistant de conservation principal de 2ème classe	35h	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	1
Attaché principal	35h	1

D'autre part, et afin de pallier le remplacement d'un de ces agents, à la médiathèque, il convient de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet, à compter du 21 août 2018.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 1 an (contrat renouvelable pour une même durée si la condition de recherche infructueuse est remplie).

La déclaration de vacance d'emploi sera réalisée auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.
La commission finances, ressources humaines et administration générale a rendu un avis favorable le 7 juin 2018. Le comité technique paritaire a rendu un avis favorable le 19 juin 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de supprimer les postes d'Assistant de conservation principal de 2ème classe et d'Adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1er août 2018 ;
- de supprimer le poste d'attaché principal à temps complet à compter du 1er juillet 2018;
- de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet à compter du 21 août 2018 ;
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.